

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ELEVE EXTERIEUR A L'ECOLE PUBLIQUE DE MERDRIGNAC

Année scolaire 2018/2019

COMMUNE D'ORIGINE :

Elève

- NOM :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Adresse de l'élève :

Parents

- NOM :
- Prénom :
- Adresse :

I. LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE RESIDENCE EST-ELLE SUFFISANTE ?

OUI

NON

- Si « NON », le Maire a donné son accord pour scolariser l'enfant hors de la commune.
- Si « OUI », renseigner les rubriques suivantes :

II. RUBRIQUES A COMPLETER

1. Obligations professionnelles

Les deux parents travaillent et leurs horaires ne peuvent leur permettre de s'occuper de leurs enfants aux heures de sortie d'école et du déjeuner pendant la semaine et absence de moyen de garde et/ou de cantine dans la commune de résidence (ces deux motifs sont liés).

Justificatifs

OUI

NON

2. Raisons médicales

Lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune d'accueil et qui ne peuvent être offerts par la commune de résidence.

Certificat médical

OUI

NON

3. Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune

Pour que cette dérogation fonctionne, l'inscription du premier enfant doit être justifiée par l'un des deux cas dérogatoires précédents, par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ou par la poursuite d'un cycle préélémentaire ou élémentaire commencé par l'enfant.

Nom et prénom du frère ou de la sœur déjà inscrite dans la commune d'accueil :

OUI

NON

III. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

1. Refus

La scolarisation n'est pas justifiée par une des raisons des rubriques I ou II, par conséquent, le Maire de la commune de résidence refuse l'inscription.

2. Accord

La scolarisation est justifiée par une des raisons des rubriques I et II, le Maire de la commune de résidence accepte l'inscription et s'engage à verser la participation réclamée par la commune d'accueil aux frais de fonctionnement de l'école publique de Merdrignac.

A....., le...../...../.....

Signature et cachet

IV. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL

La scolarisation de l'enfant est acceptée par le Maire de la commune d'accueil.

OUI

NON

A Merdrignac, le...../...../.....

Signature et cachet